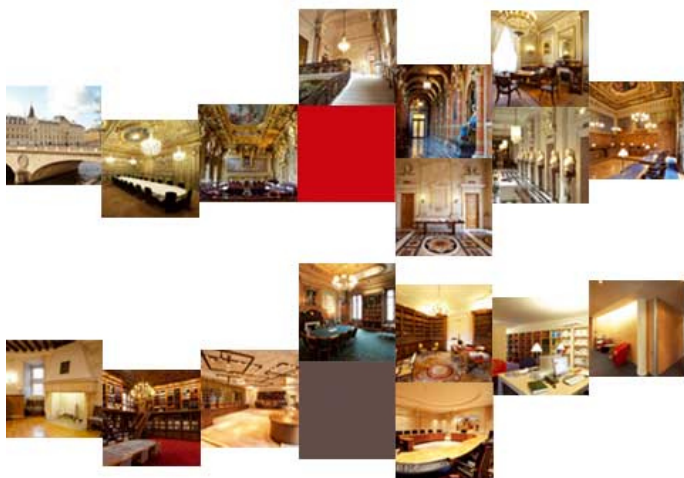


*Ce colloque est organisé par la chambre criminelle de la Cour de cassation en partenariat avec l'institut de recherche en droit européen international et comparé IRDEIC de l'Université Toulouse 1 Capitole.*



**Inscription :**

Entrée sur présentation d'une pièce d'identité avec inscription préalable obligatoire sur le site internet : [www.courdecassation.fr](http://www.courdecassation.fr)

**Informations :** Gaëlle LE MERER [irdeic@ut-capitole.fr](mailto:irdeic@ut-capitole.fr)

Manifestation validée au titre de la formation continue des magistrats et des avocats



COLLOQUE À LA COUR DE CASSATION



**LA CHAMBRE CRIMINELLE  
DE LA COUR DE CASSATION  
FACE AUX  
DROITS EUROPÉENS**

**(Conv EDH et Union Européenne)**

**7 octobre 2016  
de 9h à 17h**

**Grand'chambre de la Cour de cassation**

Entrée par le 5 quai de l'Horloge, Paris 1er, sur présentation d'une pièce d'identité avec inscription préalable obligatoire sur le site internet : [www.courdecassation.fr](http://www.courdecassation.fr)

**Informations :** Gaëlle LE MERER [irdeic@ut-capitole.fr](mailto:irdeic@ut-capitole.fr)



Manifestation co-organisée par la  
Cour de cassation et l'IRDEIC

et validée au titre de la formation continue  
des magistrats et des avocats



**Colloque sous la responsabilité scientifique de  
MM Didier Guérin, président de la chambre criminelle et  
Bertrand de Lamy, professeur à UT1 Capitole**

**Matinée :**

**09h : Ouverture** par *MM D Guérin et B de Lamy*

**Présidence de la matinée:** *M François Cordier*,  
premier avocat général à la Cour de cassation

**09h15: Introduction: La construction des Europe pénales**,  
par *M Henri Labayle*, professeur à l'Université de Pau et des  
pays de l'Adour

**Des principes de Droit pénal européen :**

**09h45 : La légalité pénale à la lumière des droits euro-  
péens**, par *M Pascal Beauvais*, professeur à l'Université de  
Paris Ouest

Réaction de *M Christophe Soulard*, conseiller à la chambre  
criminelle

**10h 30 : Pause**

**10h45: La reconnaissance mutuelle des décisions pénales  
dans l'Union Européenne principe fondateur de l'Europe  
pénale**, par *Mme Guillemine Taupiac-Nouvel*, maître de  
conférences à l'Université de Pau et des pays de l'Adour  
Réaction de *M Jean-Baptiste Parlos*, conseiller à la chambre  
criminelle

**11h30: La chambre criminelle face au contrôle de  
proportionnalité en droit pénal européen  
(la proportionnalité est-elle l'avenir du droit pénal européen?)**  
par *M Bertrand de Lamy*, professeur à l'Université Toulouse I  
Capitole

Réaction par *Mme Elisabeth Pichon*, conseiller à la chambre  
criminelle

**12h15: déjeuner libre**

**Après midi :**

**La mise en œuvre du droit pénal européen par la chambre  
criminelle, les exemples de la garde à vue, du droit pénal  
financier et du principe non bis in idem**

**14h : Table ronde sous la présidence** de *M Bruno Cotte*,  
président honoraire de la chambre criminelle de la Cour de  
cassation, membre de l'Institut de France

Intervenants :

*M Yves Bot*, avocat général à la Cour de justice de l'UE

*M Antoine Botton*, professeur à l'Université Toulouse I Capitole

*M Josep Casadevall*, vice président honoraire de la Cour EDH

*Mme Elisabeth de la Lance*, conseiller à la chambre criminelle

*M Marc Segonds*, professeur à l'Université Toulouse I Capitole,  
avocat

*M Gilles Straehli*, conseiller à la chambre criminelle

**Propos conclusifs :** *M Jacques-Henri Robert*, professeur émérite  
de l'Université Paris II